



REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
INTERCLUBS ADULTES
Formules Mixte, Homme et Dame

SAISON 2024/2025

Sommaire

Article I. Généralités	3
Alinéa 1.01 Organisation	3
Alinéa 1.02 Divisions sur le championnat départemental interclubs adultes mixte	3
Alinéa 1.03 Divisions sur le championnat départemental interclubs adultes homme	3
Alinéa 1.04 Divisions sur le championnat départemental interclubs adultes dame	3
Alinéa 1.05 Qualification	3
Article II. Engagement des équipes	3
Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe	3
Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe	3
Alinéa 2.03 Inscriptions et paiements	3
Alinéa 2.04 Nombre d'équipes par division	3
Article III. Accession, relégation, forfait des équipes	4
Alinéa 3.01 Championnat départemental interclubs mixte Adulte	4
Alinéa 3.02 Championnat départemental interclubs hommes adultes	4
Article IV. Conditions particulières pour l'accession et la relégation des équipes	5
Alinéa 4.01 Généralités	5
Alinéa 4.02 Championnat départemental Interclubs Adulte mixte	5
Alinéa 4.03 Championnat départemental Interclubs Adulte homme	6
Alinéa 4.04 Forfait d'une équipe en championnat départemental	6
Article V. Composition des équipes	6
Alinéa 5.01 Constitution d'une équipe	6
Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe	6
Alinéa 5.03 Autorisation à la compétition	6
Alinéa 5.04 Titulaires et remplaçants	7
Alinéa 5.05 Joueurs mutés et/ou assimilés	7
Alinéa 5.06 Phases finales	7
Article VI. Déroulement des rencontres	7
Alinéa 6.01 Déroulement des rencontres	7
Alinéa 6.02 Format des rencontres (annexe 2)	7
Alinéa 6.03 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux (annexe 1)	7
Alinéa 6.04 Composition d'une équipe et hiérarchie des joueurs	7
Alinéa 6.05 Nombres de matchs par rencontre	8
Alinéa 6.06 Ordre des matchs	8

Alinéa 6.07 Blessure	8
Alinéa 6.08 Volants	8
Alinéa 6.09 Equipe incomplète	8
Alinéa 6.10 Feuille de rencontre et saisie des résultats dans Badnet	8
Alinéa 6.11 Réclamation	9
Article VII. Déroulement du Championnat	9
Alinéa 7.01 Calendrier	9
Alinéa 7.02 Constitution des poules	9
Article VIII. Classement	9
Alinéa 8.01 Classement de la poule Championnat Départemental Adulte Mixte	9
Alinéa 8.02 Classement de la poule Championnat Adulte Homme, Adulte Dame et Départemental 4 Adulte Mixte	10
Alinéa 8.04 Egalité entre équipes d'une même poule	10
Article IX. Sanctions	10
Alinéa 9.02 Joueur non en règle	10
Alinéa 9.03 Joueur ayant disputé 3 rencontres de la même journée d'un même Championnat dans 3 équipes de divisions différentes	10
Alinéa 9.04 Erreur de hiérarchie	11
Alinéa 9.05 Equipe incomplète	11
Alinéa 9.06 Rencontre reportée	11
Alinéa 9.07 Nombre de matchs joués	11
Alinéa 9.08 Transmission des résultats	11
Alinéa 9.09 Chèque de caution Amendes	11
Alinéa 9.10 Commission litige	11
Article X. Commission	11
Alinéa 10.01 Gestion du championnat	11
Alinéa 10.02 Responsables de la commission	11

Article I. Généralités

Alinéa 1.01 Organisation

Les championnats départementaux interclubs (Mixte, Homme, Dame), organisés par le Comité de Gironde de Badminton, opposent les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Il est ouvert à tout club girondin affilié à la FFBaD, à la Ligue d'Aquitaine de Badminton et au CO.GI.BAD, à jour de sa cotisation au moment de l'inscription.

Alinéa 1.02 Divisions sur le championnat départemental interclubs adultes mixte

- D1 - Départementale 1 (1 poule de 6 équipes)
- D2 - Départementale 2 (2 poules de 6 équipes)
- D3 - Départementale 3 (4 poules de 6 équipes)
- D4 - Départementale 4 ([constitution en fonction des inscriptions](#))

Alinéa 1.03 Divisions sur le championnat départemental interclubs adultes homme

- D1 - Départementale 1 (1 poule de 6 équipes)
- D2 - Départementale 2 ([constitution en fonction des inscriptions](#))
- D3 - Départementale 3 ([constitution en fonction des inscriptions](#))
- D4 - Départementale 4 (équipes réparties dans la mesure du possible par zone géographique)

Alinéa 1.04 Divisions sur le championnat départemental interclubs adultes dame

- D1 - Départementale 1 (1 poule de x équipes)
- D2 - Départementale 2 ([constitution en fonction des inscriptions](#))
- D3 - Départementale 3 ([constitution en fonction des inscriptions](#))
- D4 - Départementale 4 ([constitution en fonction des inscriptions](#))

Le nombre de divisions sera adapté au nombre d'équipes inscrites.

Alinéa 1.05 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en D1, D2 et D3. Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite en D4 (Une inscription en D3 peut être envisagée après étude de la commission ou demande de celle-ci en fonction de la valeur ou poids de l'équipe).

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental adultes vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa 2.03 Inscriptions et paiements

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, il est impératif de :

- D'inscrire la ou les équipe(s) sur Badnet avant la date limite en respectant la répartition des équipes ;
- Après validation de l'inscription de l'équipe, le(s) capitaine(s) d'équipe(s) devra(ont) faire leur demande de capitaneat pour l'équipe concernée.
- Les factures seront disponibles directement sur BadNet. Les règlements devront nous parvenir au plus tard 1 mois après la clôture des inscriptions (paiement en ligne sur BadNet recommandé).
- De faire un versement représentant les amendes éventuelles infligées au club durant la saison précédant celle d'engagement.

Alinéa 2.04 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe dans chaque division sauf en D4 (non limité) et en D3 (2 équipes).
Dans ce cas, lors de l'inscription des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (**cf. valeur équipe**)

Article III. Accession, relégation, forfait des équipes

Alinéa 3.01 Championnat départemental interclubs mixte Adulte.

- **Départementale 1**

Le vainqueur de la Départementale 1 est promu en Régionale 3 (Promotion).
Si une équipe terminant 1^{ère} refuse de monter en R3, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs adultes mixtes (sauf cas de mutation).
Les 2 dernières équipes sont rétrogradées en Départementale 2. (*)(**)

- **Départementale 2**

La première équipe de chaque poule de la Départementale 2 montera en Départementale 1.
Si une équipe terminant 1^{ère} refuse de monter en D1, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs adultes mixtes (sauf cas de mutation).
Les 2 dernières équipes de chaque poule sont rétrogradées en Départementale 3. (*)(**)

- **Départementale 3**

La première équipe de chaque poule de la Départementale 3 montera en Départementale 2.
Si une équipe terminant 1^{ère} refuse de monter en D2, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs adultes mixtes (sauf cas de mutation).
Les 2 dernières équipes de chaque poule seront rétrogradées en Départementale 4. (*)(**)
Les meilleurs cinquièmes pourront être repêchés en fonction des places vacantes.

- **Départementale 4**

L'équipe qui terminera à la première place de chaque poule de la Départementale 4 montera en D3, si au plus une équipe du même club ne figure pas déjà en D3. Si tel est le cas, l'équipe classée au prochain rang de D4 sera alors promue.

Alinéa 3.02 Championnat départemental interclubs hommes adultes.

- **Départementale 1**

L'équipe terminant 5^e jouera un match de barrage à l'extérieur contre l'équipe terminant 2^e de D2. Le vainqueur jouera en D1 la saison suivante. (**)
L'équipe terminant 6^e est rétrogradée en D2. (**)
Si une équipe se maintenant refuse de rester dans en D1, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

- **Départementale 2**

L'équipe terminant première monte en D1
L'équipe terminant 2^e jouera un match de barrage à domicile contre l'équipe terminant 5^e de D1. Le vainqueur jouera en D1 la saison suivante.
L'équipe terminant 5^e jouera un match de barrage à l'extérieur contre l'équipe terminant 2^e de D3. Le vainqueur jouera en D2 la saison suivante. (**)
L'équipe terminant 6^e est rétrogradée en D3. (**)
Si une équipe devant monter refuse la montée en D1 ou une équipe se maintenant refuse de rester en D2, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

- **Départementale 3**

L'équipe terminant première monte en D2
L'équipe terminant 2^e jouera un match de barrage à domicile contre l'équipe terminant 5^e de D2. Le vainqueur jouera en D2 la saison suivante.
L'équipe terminant 5^e jouera un match de barrage à l'extérieur contre l'équipe terminant 2^e de D4 (S'il n'y a qu'une seule poule en D4. S'il y a plusieurs poules alors le 5^e est rétrogradé en D4). Le vainqueur jouera en D2 la saison suivante. (**)
L'équipe terminant 6^e est rétrogradée en D4. (**)
Si une équipe devant monter refuse la montée en D2 ou une équipe se maintenant refuse de rester en D3, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

- **Départementale 4**

S'il y a plusieurs poules de D4 :

Les 1 premières équipes de chaque poule de la Départementale 4 monteront en Départementale 3.

S'il y a une seule poule de D4 :

L'équipe terminant première monte en D3

L'équipe terminant 2^e jouera un match de barrage à domicile contre l'équipe terminant 5^e de D3. Le vainqueur jouera en D3 la saison suivante.

Si une équipe terminant 1^{ère} refuse de monter en D3, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

En fonction du nombre d'équipes inscrites et de la provenance dans la Départementale 4, l'organisateur du championnat se réserve le choix de mettre en place la formule la plus adaptée à une compétition intéressante. À la suite de ces rencontres, les 2 meilleures équipes monteront en Départementale 3

A noter qu'il n'y a pas de match de barrage dès lors qu'il y a plusieurs poules dans la division inférieure

(*) Si le nombre d'équipes de D1 montant en R3 est équivalent au nombre d'équipes descendant de R3 à D1.

(**) Dans le cas d'une poule complète (6). Une seule descente par poule de 5. Aucune descente par poule de 4

Article IV. Conditions particulières pour l'accession et la relégation des équipes

Alinéa 4.01 Généralités

- Chaque division peut comprendre au plus 1 équipe du même club, sauf en Départementale 4 et Départementale 3. Dans ce cas, lors de la déclaration des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (*voir l'Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe*).

- Si une équipe qualifiée pour l'accession est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, l'équipe classée au prochain rang dans la même poule est promue à sa place.

- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière (quel que soit son classement) est reléguée dans la prochaine division inférieure.

Alinéa 4.02 Championnat départemental Interclubs Adulte mixte

- **Départementale 1**

Si une équipe terminant 1^{ère} refuse de monter en Régionale la saison suivante, les joueurs la composant ne pourront pas participer à l'interclubs départemental y compris en Départementale 4 (sauf cas de mutation).

Dans ce cas, par ordre hiérarchique, les équipes terminant 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} pourront monter en Régionale la saison suivante.

Si le nombre d'équipes rétrogradées en Départementale 1 est supérieur au nombre de montées en Régionale, la division Départementale 1 sera en priorité constituée :

- 1/ Des équipes rétrogradées de la Régionale
- 2/ De la première équipe de chaque poule de Départementale 2,
- 3/ Des meilleures équipes de la Départementale 1 jusqu'à obtention du quota d'équipe nécessaire à cette division.

Les autres équipes joueront en Départementale 2.

Si la Départementale 1 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de la Départementale 2.

- **Départementale 2**

Si le nombre d'équipes rétrogradées en Départementale 2 est supérieur au nombre de montées en Départemental 1 la division Départementale 2 sera en priorité constituée :

- 1/ Des équipes rétrogradées du départemental 1,
- 2/ La première équipe de chaque poule de la Départementale 3.
- 3/ Des meilleures équipes de la Départementale 2 jusqu'à obtention du quota d'équipe nécessaire à cette division.

Les autres équipes joueront en Départementale 3.

Si la Départementale 2 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de départementale 3 (en fonction du classement obtenu).

- **Départementale 3**

Si le nombre d'équipes rétrogradées en Départementale 3 est supérieur au nombre de montées en Départemental 2, la division Départementale 3 sera en priorité constituée :

- 1/ Des équipes rétrogradées du départemental 2,
- 2/ La première équipe de chaque poule de Départementale 4.
- 3/ Des meilleures équipes de la Départementale 2 jusqu'à obtention du quota d'équipe nécessaire à cette division.

Les autres équipes joueront en Départementale 4.

Si la Départementale 3 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 4 (en fonction du classement obtenu).

Alinéa 4.03 Championnat départemental Interclubs Adulte homme.

Départementale 1

Si la Départementale 1 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 2.

Départementale 2

Si la Départementale 2 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 3.

Départementale 3

Si la départementale 3 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 4 (en fonction du classement obtenu).

Alinéa 4.04 Forfait d'une équipe en championnat départemental

- Lorsqu'une division est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec des équipes de la division inférieure.
- Refus d'accession à la division supérieure : le club reste dans la division de la saison précédente.
- Forfait en cours de saison : les résultats des rencontres jouées contre cette équipe ne seront pas pris en compte pour le classement final de la division. L'équipe sera automatiquement classée dernière et rétrogradée dans la division inférieure.

Article V. Composition des équipes

Alinéa 5.01 Constitution d'une équipe

- Les équipes doivent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, adultes et vétérans.
- Les équipes sont composées au minimum comme suit :
 - 5 joueurs (3 garçons, 2 filles) pour le championnat départemental Interclubs Adulte mixte
 - 4 joueurs pour le championnat Interclubs Adulte homme
 - 4 joueuses pour le championnat Interclubs Adulte dame
 - 4 joueurs (2 garçons, 2 filles) pour le championnat Départementale 4 Interclubs Adulte mixte
- En championnat, un joueur ne peut représenter que le club FFBaD dans lequel il est licencié.

Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe est calculée en prenant en compte la somme des CCPH des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses dans la discipline dans laquelle ils sont les mieux classés.

ATTENTION : Pour un même club, une équipe de niveau inférieur ne pourra avoir une valeur d'équipe plus importante que celle des équipes évoluant en division supérieure (y compris la régionale, en appliquant le même barème).

Alinéa 5.03 Autorisation à la compétition

Les joueurs devront :

- être licenciés à la FFBaD,
- être autorisés à jouer en compétition,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs étrangers non-assimilés,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs mutés.

Alinéa 5.04 Titulaires et remplaçants

Dans un même championnat, un joueur ne pourra jouer qu'avec une seule équipe d'un même championnat sur une journée donnée (CF annexe 1).

A une date donnée, un joueur sera considéré comme titulaire d'une équipe au bout de 3 rencontres (3 journées différentes) disputées au sein de cette même équipe (y compris si cette équipe évolue dans un championnat régional ou national). Il ne pourra donc pas jouer dans une équipe de niveau inférieur ou de même niveau (Départementale 3 et 4). Il pourra cependant jouer dans une équipe de division supérieure.

Alinéa 5.05 Joueurs mutés et/ou assimilés

Les joueurs mutés (avec un classement supérieur à R4) ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 3 joueurs mutés d'un classement supérieur à D7 (à la date de l'inscription de l'équipe), ni plus d'un joueur étranger non assimilé (un joueur étranger et muté cumulera les 2 statuts).

Le nombre de joueurs assimilés n'est pas limité, ainsi que le nombre de joueurs mutés dont le classement est inférieur à D7.

Alinéa 5.06 Phases finales

Pour les phases finales, les joueurs alignés devront être titulaires de l'équipe (Alinéa 5.04).

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa 6.01 Déroulement des rencontres

Les capitaines d'équipes sont les garants du présent règlement et de la bonne conduite de la rencontre.

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontres commune, **avant** le début de la rencontre.

L'équipe qui reçoit doit faire en sorte que la rencontre arrive à son terme, si ce n'est pas le cas et peu important les raisons (lumières, alarme, etc...), les matchs non joués seront perdus et l'équipe sera sanctionnée de 1 point au classement général.

La non tenu d'un ou plusieurs matchs devra être clairement mentionnée sur la feuille de match.

Alinéa 6.02 Format des rencontres (**annexe 2**)

En championnat Départemental Adulte mixte (D1, D2, D3), en cas d'égalité à la fin de la rencontre, il sera disputé un Double Mixte en Or. Chaque capitaine désignera un joueur et une joueuse de son choix ayant disputé 1 ou 2 matchs lors de la rencontre (même un double mixte).

Alinéa 6.03 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux (**annexe 1**)

Alinéa 6.04 Composition d'une équipe et hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de doubles alignés est établie par ordre de priorité selon :

- le classement fédéral au jour de la rencontre. Le terme « classement » définit le niveau de pratique du joueur, il comprend sa série et sa côte. Exemple : Niveau de pratique « D », Série « D7 », Côte de 33.64 points.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base « Classement » qui est consultable sur le site fédéral.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (cote du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée.

En cas d'égalité de côte, le choix est donné au capitaine.

	Nom Prénom	Niveau	Série	CPPH	
Simple 1	Philippe Smashfort	D	D7	45	
Simple 2	Jean Slicetout	D	D7	44,5	
Simple 3	Pedro Courtpartout	D	D7	37	
Double 1	Philippe Smashfort	D	D7	63	78

	Pedro Courtpartout	D	D9	15	
Double 2	Jean Slicetout	D	D7	33	50
	Karim Spinout	D	D8	17	

Alinéa 6.05 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer 2 simples et/ou 2 doubles sur la même rencontre sauf en cas de mixte en or.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre sauf en cas de mixte en or.

Alinéa 6.06 Ordre des matchs

Quel que soit le championnat ou la division, l'ordre conventionnel des matchs est le suivant :

ADULTE MIXTE	ADULTE HOMME	ADULTE DAME
Simple(s) Homme	Simple Homme 1	Simple Dame 1
Simple Dame	Simple Homme 2	Simple Dame 2
Double Homme	Simple Homme 3	Simple Dame 3
Double Dame	Double Homme 1	Double Dame 1
Double(s) Mixte	Double Homme 2	Double Dame 2

Les capitaines d'équipe peuvent se mettre d'accord sur un ordre différent s'ils le souhaitent. En cas de désaccord, c'est l'ordre par défaut qui est conservé.

Alinéa 6.07 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les Alinéas 6.04, 6.05 et 6.09.

Alinéa 6.08 Volants

L'équipe qui reçoit doit fournir les volants pour l'ensemble des matchs de la rencontre.

Lorsqu'un match se déroule entre un joueur classé et un joueur non classé, le choix du volant est laissé au joueur classé ; s'il choisit le plume, il devra fournir les volants.

Le volant plume officiel en cas de litige pour cette compétition est le YONEX AEROSSENSA 10.

NB : le volant plastique autorisé est YONEX MAVIS 600 sauf accord entre les 2 équipes.

Alinéa 6.09 Equipe incomplète

Pour le championnat Départementale Mixte : Absence d'un homme : Le simple 2 ne sera pas effectué.

Pour les autres cas du Championnat Mixte : le double (homme ou dame) ne pourra être effectué.

Pour le championnat Homme, le Double Homme 2 ne pourra être joué.

Pour le championnat Dame, le Double Dame 2 ne pourra être joué.

Alinéa 6.10 Feuille de rencontre et saisie des résultats dans Badnet

Les 2 capitaines d'équipe ont la charge de saisir les résultats dans BadNet (<http://www.badnet.fr/>) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le jour de la compétition. Cette saisie sera validée par le capitaine adverse. A défaut de validation elle sera considérée validée dans les 2 jours.

Chaque capitaine a la responsabilité de la mise à jour des joueurs composant son équipe dans Badnet **avant la rencontre** afin de valider que ceux-ci possèdent bien une licence en règle à la date de la rencontre. Dans le cas contraire ils seront sanctionnés (cf Alinéa 9.02)

En cas d'incident technique, l'envoi par mail pourra être utilisé exceptionnellement.

L'équipe qui reçoit devra dans ce cas fournir la feuille de rencontre dûment complétée et signée des 2 capitaines.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'original, cette copie pourra lui être demandée par la commission.

En cas de retard dans la saisie ou l'envoi des résultats, les 2 équipes seront sanctionnées de -2 points au classement général entre J+5 et J+8.

Au-delà de J+8, la rencontre sera perdue par forfait pour les 2 équipes.

Les résultats seront publiés sur l'outil internet BadNet (<http://www.badnet.fr/>).

Alinéa 6.11 Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre adressée au siège du Cogibad. Elles seront examinées par la Commission Interclubs et statuées par le Comité Directeur du Cogibad à partir des conclusions fournies par la Commission.

Article VII. Déroulement du Championnat

Alinéa 7.01 Calendrier

- Lors de la réunion de préparation des championnats départementaux interclubs adultes, un calendrier sera défini.
- Les dates fixées seront définitives.
- La rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier. Si le club qui accueille se trouve dans l'incapacité d'accueillir la rencontre en raison d'une indisponibilité de salle, le capitaine de l'équipe doit prévenir le responsable de la commission qui statuera sur l'éventuel report.
- En cas de report, la rencontre devra se jouer dans un délai d'une semaine autour de la date initiale.
- L'ordre des rencontres sera déterminé par le responsable du championnat et visible sur Badnet.

- En cas de rencontre prévue sur un jour férié, cette dernière peut être jouée avec l'accord des 2 capitaines. Néanmoins, si au moins une des deux équipes ne veut pas jouer (à signaler au responsable de la compétition au moins 14 jours avant la rencontre), l'équipe qui reçoit devra proposer une date dans un délai d'une semaine suivant la date initiale. Si elle ne le peut pas, la rencontre devra se jouer chez l'équipe adverse.

En cas de désaccord, et de non tenue de la rencontre malgré ces aménagements, les deux équipes seront déclarées forfaits.

Alinéa 7.02 Constitution des poules

Toutes les poules seront validées par le Juge-Arbitre responsable de la compétition.

- En Départemental 2, 3 et 4 :

Les poules seront constituées de façon géographique dans la mesure du possible. Deux équipes d'un même club seront placées dans des poules différentes.

- En Départemental 1 :

Une seule poule unique

Article VIII. Classement

Alinéa 8.01 Classement de la poule Championnat Départemental Adulte Mixte

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point (match non joué)

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 points
- Victoire au Mixte en Or : + 2 points
- Match nul : +1 point
- Défaite au Mixte en Or : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : - 2 points

Alinéa 8.02 Classement de la poule Championnat Adulte Homme, Adulte Dame et Départemental 4 Adulte Mixte

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point (match non joué)

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 points
- Défaite : 0 point
- Forfait : -2 points

Alinéa 8.04 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres puis en fonction de la différence entre le nombre de set gagnés et perdus et enfin par le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

Article IX. Sanctions

Alinéa 9.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 9.02 Joueur non en règle

cf. alinéa 5.03

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa 9.03 Joueur ayant disputé 3 rencontres de la même journée d'un même Championnat dans 3 équipes de divisions différentes.

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Tableau de correspondance des journées en fonctions des divisions :

N1	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
N2	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
N3	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
R1	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
R2	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
R3	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
D1	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
D2	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
D3	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12

D4	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
-----------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----

Alinéa 9.04 Erreur de hiérarchie

En cas d'erreur de hiérarchie par une équipe sur 2 matchs de la même discipline, l'équipe adverse remporte le match numéro 2 sur le score de 21/0-21/0.

En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général.

A partir de 2 points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

Alinéa 9.05 Equipe incomplète

En cas de match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) par une équipe, l'équipe adverse remporte le match sur le score de 21/0-21/0.

En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité.

A partir de 2 points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

Alinéa 9.06 Rencontre reportée

Cf. alinéa 7.01

Pour toute rencontre reportée sans accord du responsable du championnat, l'équipe qui reçoit sera sanctionnée par une défaite par forfait.

Alinéa 9.07 Nombre de matchs joués

Cf. alinéa 6.05

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre (hors mixte en or), tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

Alinéa 9.08 Transmission des résultats

Cf. alinéa 6.10

Les résultats de la rencontre non enregistrés sur Badnet dans le délai de 5 jours à compter du jour de la rencontre, les 2 équipes seront sanctionnées de -2 points au classement général entre J+5 et J+8. Au-delà de J+8, la rencontre sera perdue par forfait pour les 2 équipes. La feuille de la rencontre signée sera conservée par le club recevant et sera transmise au responsable de la compétition en cas de litiges.

Alinéa 9.09 ~~Chèque de caution~~ Amendes

Une amende forfaitaire de 200€ sera réclamée au club dans les suivants :

- 3 matchs forfaits pour la même équipe lors d'une même saison
- toutes fausses déclarations (score, équipe, indisponibilité de salle, etc.)

Le club ne pourra pas inscrire d'équipe(s) les saisons suivantes tant que l'amende n'aura pas été réglée.

Alinéa 9.10 Commission litige

En cas de litige, de problème lors d'une rencontre (incivilité, manque de respect...) un PV devra être envoyé à la commission litige qui statuera de la suite à donner. Cette commission est composée du Président du Cogibad ou de son représentant, du responsable de la commission concernée, du juge arbitre du Cogibad et d'une tierce personne du CA indépendante du litige.

Article X. Commission

Alinéa 10.01 Gestion du championnat

Elle est confiée par le COGIBAD à la commission Interclubs, composée par les responsables de chaque interclubs départementaux (adultes, vétérans, jeunes), du juge-arbitre officiant sur ces compétitions et de certains membres du comité directeur.

Alinéa 10.02 Responsables de la commission :

Pour la saison à venir, les responsables sont :

Adultes mixtes - Vincent Aubourg : resultats.icAdultesmixtes@cogibad.org

Adultes hommes - Olivier Le Manach : resultats.icAdulteshommes@cogibad.org

Adultes dames - Sylvie Capera-Vignes : resultats.icAdultesdames@cogibad.org

Vétérans - Eric Hillairet :

- Mixtes et V3-V4&+ : resultats.icveteransmixtes@cogibad.org

- Hommes : resultats.icveteranshommes@cogibad.org

Le juge-arbitre de l'ensemble des interclubs départementaux est Noël ANDRE.